

Guide des aides économiques

Aide à la mise en place d'une politique d'emploi des travailleurs handicapés



Agefiph

Objectif

Aider les entreprises à intégrer l'emploi des personnes handicapées dans la gestion de leurs ressources humaines et à élaborer des plans d'actions.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide s'adresse principalement aux entreprises dont l'effectif compte au moins 250 salariés ainsi qu'aux regroupements professionnels et interprofessionnels.

Le contenu de l'aide

- Un accompagnement de l'Agefiph pour élaborer un diagnostic qualitatif et quantitatif de la situation de l'entreprise au regard des personnes handicapées.
- Un financement pour contribuer au diagnostic.
- Un accompagnement de l'Agefiph pour concevoir un plan d'actions adapté au contexte et à l'environnement de l'entreprise.
- Un financement pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.

Où déposer une demande ?

Pour établir votre demande, vous pouvez vous adresser à l'Agefiph, ou vous faire aider par votre organisation professionnelle.

Vous enverrez ensuite votre dossier «demande de subvention» à l'Agefiph de votre région.

Comment constituer un dossier ?

Il comportera les documents suivants :

- L'exposé du projet sur papier libre, précisant son objectif ainsi que l'environnement économique de l'entreprise,
- Le calendrier prévisionnel,
- Le budget prévisionnel,
- Le cas échéant, le devis et les références des intervenants,
- Un relevé d'identité bancaire.

Contacts

Agefiph Pays de la Loire

34, quai Magellan

BP 23211

44032 Nantes Cedex 1

Tél. : 0.811.37.38.39 - Fax : 02.40.48.94.44

www.agefiph.fr